

Introduction : La nationalité française donne accès à la citoyenneté française. Quels sont les aspects de cette citoyenneté ?

I) Comment définir et acquérir la citoyenneté française ?

A- Quelle importance pour les citoyens ont les valeurs, principes et symboles de la République ?

Les symboles, valeurs et principes de la République française ont été définis dans la Constitution 1958, aux articles 1 et 2 ainsi que par la loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905.

Les symboles de la République sont le drapeau bleu, blanc, rouge qu'on retrouve sur les bâtiments publics (mairies, écoles, collèges, casernes) avec la devise « Liberté, égalité, fraternité ». La Marseillaise, hymne national, est chanté lors des compétitions sportives, le 14 juillet est la fête nationale et Marianne est une représentation de la République qu'on retrouve sur le sceau, les tampons, les timbres, les monnaies et les bustes des mairies. La République a des principes : elle est indivisible (« la souveraineté nationale appartient au peuple »), laïque (« L'État et les religions sont séparés »), démocratique (« gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ») et sociale (« la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement »). Elle a deux valeurs : la liberté et l'égalité.

B – Quels sont les moyens d'acquérir la nationalité française ? :

Pour être citoyen français il faut avoir la nationalité française dont l'accès est défini par les lois (réunies dans le code civil). On est citoyen français par:

- « droit du sang » ou filiation si l'un des parents est français,
- « droit du sol » pour un enfant né en France de parents étrangers et résidant depuis 5 ans en France, à sa demande entre 13 et 16 ans ou automatiquement à sa majorité.
- naturalisation après avoir vécu depuis 5ans en France et en connaissant la langue et l'histoire de la France
- mariage avec un français après quatre ans de mariage.

Code : recueil de lois.

Naturalisation: décision d'un État d'accorder la nationalité à une personne qui en fait la demande.

II) Quels sont les droits et devoirs du citoyen français ?

A- Les droits du citoyen :

[Voir colonne « Droits » du TP ou Le citoyen français a le droit à la liberté (c'est à dire pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux autres), notamment la liberté d'expression et de religion.

Il a des droits sociaux : droit à un emploi, au repos et aux loisirs, à la protection sociale, droit de grève, d'appartenir à un syndicat, de participer aux négociations sur ses conditions de travail .

Il a également des droits politiques : droit de voter les lois et impôts, la souveraineté appartient à la Nation, droit d'asile, droit à la présomption d'innocence et à un procès légal.

Il a des droits culturels comme le droit à l'instruction et à la formation professionnelle. Enfin il a d'autres droits : droit à la propriété, à la sûreté, à la solidarité en cas de catastrophe naturelle, à l'égalité face à la loi et pour accéder aux emplois publics, à l'égalité entre hommes et femmes, droit à la vie, à la vie privée, de fonder une famille, d'aller et venir d'être protégé contre les discriminations.]

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, le préambule de la Constitution de 1946. et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 définissent et garantissent ces droits. Le principe de laïcité de la République date de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Laïcité : système qui tout en reconnaissant la liberté des cultes exclut les Églises du pouvoir politique et de l'administration (surtout de l'enseignement).

B- Les devoirs du citoyen :

[Voir colonne « Devoirs » du TP ou Le citoyen français doit participer à la défense nationale, notamment en se faisant recenser et en participant à la JDC. Il doit payer ses impôts, connaître et respecter la loi. Il doit, s'il est convoqué participer aux jurys d'assises. Il doit également voter (le vote est également un devoir).]

Il doit aussi faire preuve de civilité, c'est-à-dire le respect des autres qui se manifeste par la politesse, la courtoisie, le refus de la grossièreté et de la violence.

C – Comment se définit la citoyenneté européenne ? :

Le traité de Maastricht en 1992, revu en 2007 par le traité de Lisbonne, crée une citoyenneté européenne qui, avec celle des États-membres de l'U.E, constitue une double citoyenneté. Elle donne aux citoyens européens le droit :

- de circuler et séjourner librement dans les États-membres de l'U.E. y compris dans le cadre du programme Erasmus pour faire un master dans un autre pays de l'Union,
- de voter aux élections européennes et municipales dans un pays de l'U.E où on réside autre que le sien.
- d'être protégé à l'étranger par une ambassade d'un pays de l'U.E si le sien n'y est pas représenté.
- de pétition auprès du Parlement européen.

Bien que n'étant pas un État, l'U.E a des symboles : le drapeau (bleu avec 12 étoiles en cercle, symboles d'unité), l'« hymne à la joie », le 9 mai (journée de l'Europe). Elle n'a pas de langue officielle mais a une monnaie unique l'euro. Elle est très attachée aux valeurs des droits de l'homme.

Conclusion : Être citoyen français c'est se reconnaître de nationalité française, dans ses principes, valeurs et symboles de la République. Cela donne accès aux droits et devoirs du citoyens, y compris les droits de la citoyenneté européenne.